

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du lundi 12 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 12 octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Beaufort-en-Vallée, dûment convoqué par le Maire le 05 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (mairie - salle du conseil municipal), en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU (Maire), M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, Mme Frédérique DOIZY (Adjoint), M. Alain BERTRAND, Mme Claudette TURC, M. Luc VANDELDELDE, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, M. Jean-Claude DOISNEAU, M. Thierry BELLEMON, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE, Mme Virginie PIERRE, Mme Sandra ROGHEREAU, Mme Bénédicte PAYNE, Mme Séverine RABOUAN, M. Gérard GAZEAU, M. Christophe LOQUAI, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Marie-Dominique LAMARE

Etaient absents avec procuration : M. Philippe OULATE donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, M. Jérémy CHAUSSEPIED donne pouvoir à Mme Bénédicte PAYNE

Etait excusé : M. Rémi GODARD

A été nommé secrétaire de séance : M. Marc FARDEAU

2015/108 - Réforme territoriale - Position de la commune de Beaufort-en-Vallée

(rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci est unanime sur sa volonté de transformer la communauté de communes de Beaufort en Anjou en commune nouvelle. Ce projet doit rester son objectif prioritaire.

Il rappelle que d'un point de vue financier, ce regroupement permet de bénéficier pendant trois années du pacte de stabilité, et donc du maintien de la DGF s'il est acté avant la fin de l'année, et, plus durablement, d'une majoration de dotation liée à l'augmentation de la population de la commune nouvelle.

Une première étape a été franchie avec la constitution d'une commune nouvelle opérationnelle au 1er janvier prochain regroupant les communes de Brion, Fontaine-Guérin et Saint-Georges-du-Bois.

Une seconde étape consisterait à créer, avant la fin de l'année, une commune nouvelle regroupant Beaufort-en-Vallée, Fontaine-Milon, Gée, Mazé et La Ménittré puisque celle-ci vient de solliciter pour le 1er janvier 2016 son adhésion à la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Cette entité de plus de 15 000 habitants disposerait de la taille suffisante pour garantir le maintien des services publics de proximité, notamment dans la perspective de la future intercommunalité proposée par le préfet. Elle ne bénéficierait pas du pacte de stabilité mais de l'augmentation de DGF liée à l'effet population.

Une troisième étape, toujours possible, consisterait à constituer, avant la fin de l'année, une commune nouvelle sur la totalité du territoire de Beaufort en Anjou ayant accueilli La Ménittré en rassemblant les communes nouvelles issues des deux premières étapes en une seule commune nouvelle à 100 % sur le même bassin de vie quotidienne (près de 18 000 habitants).

Les intervenants au dernier conseil communautaire étaient unanimes pour dire " oui ça se fera un jour !". Ne serait-il pas alors préférable de profiter d'un gel de 2 millions d'Euros pour maintenir les services à la population et le soutien à la vie associative?

Il propose au conseil de débattre de ces orientations et d'arrêter une position commune. Au préalable, il donne lecture du document suivant :

« Schéma du Préfet, redécoupage ?

Je souhaite réagir sur le schéma proposé par le préfet. Ce schéma ne peut être qualifié de redécoupage puisque sa première proposition était un avant-projet que le préfet voulait soumettre à la discussion des maires et des conseils municipaux, des présidents de communautés de communes, des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des parlementaires. L'avant projet avait pour objectif (atteint) de lancer les débats sur une vision globale et concrète du territoire.

Et le nord-est Anjou ?

J'aurais préféré une plus large intercommunalité pour le nord-est du département qui a souffert trop longtemps d'un morcellement territorial. Et quand on voit ce qu'il va se passer dans le reste de l'Anjou, il me semble que cela aurait été hautement préférable de révéler les forces et les compétences d'une grande intercommunalité sur le nord-est de l'Anjou.

Une étape pertinente ?

Le nord-est Anjou va devoir passer par une étape qui n'est malgré tout pas impertinente. En effet, les trois communautés de communes de Beaufort en Anjou, de Baugé en Anjou et du canton de Noyant peuvent parfaitement vivre en intercommunalité puisqu'elles le faisaient déjà dans le cadre du pays des vallées d'Anjou. Il leur suffira pour préparer l'avenir d'adopter le schéma de cohérence territoriale du pôle métropolitain.

Communautés, intercommunalités, comment s'y retrouver ?

Justement, là, le législateur a été imprécis puisqu'il a poussé dans la loi NOTRe à la fusion des communautés de communes actuelles pour obtenir des territoires plus grands gérés en intercommunalité. En clair, le législateur a changé le contenu de la communauté sans modifier son nom. Demain, nous devrions donc parler de nouvelles intercommunalités et non de nouvelles communautés. Ce sont donc bien les nouvelles intercommunalités composées d'actuelles communautés qui vont permettre de mutualiser davantage les moyens pour de grandes compétences comme le développement économique, l'équipement du territoire en numérique, les transports, l'eau, les ordures ménagères, etc...

Que devient le quotidien géré actuellement par les communautés de communes ?

Toutes les réformes territoriales ont une logique, quelle que soit la majorité gouvernementale en place, les réformes territoriales vont toutes dans le même sens, parfois trop lentement, parfois trop rapidement : réformer notre territoire métropolitain, réformer le fonctionnement de l'État de façon à donner à la France plus de réactivité, donc plus de compétitivité face à la pression internationale. En ce qui concerne les régions, la réforme n'est pas tout à fait réussie c'est le moins qu'on puisse dire. Par contre, l'agrandissement des intercommunalités qui ont la compétence du développement économique est pertinent, notamment dans le cadre du dialogue obligatoire avec la Région. Et la logique d'État veut que la loi votée par une précédente majorité en 2010 sur la création de communes nouvelles va prendre tout son sens. En effet, ce sont bien les bassins de vie quotidienne, administrés aujourd'hui par les actuelles communautés de communes, qui devront demain être gérés par les communes nouvelles pour le plus grand bien de la population et de la vie associative. Et ces communes nouvelles vont devoir dialoguer avec le conseil départemental pour gérer le social. Et c'est bien ce subtil rapport entre taille des intercommunalités et taille des communes nouvelles qui fera que l'Anjou restera ou non un territoire d'équilibre.métropolitain.

Quelles nouvelles intercommunalités pour le nord-est Anjou ? Et pour quoi faire?

Trois intercommunalités vont intégrer le pôle métropolitain, ce sont les communautés de Seiches, Durtal et Tiercé. La communauté Vallée Loire Authion va intégrer l'agglomération d'Angers après s'être séparée de La Ménitrie et après s'être transformée en commune nouvelle.

La communauté Loire-Longué avait déjà intégré le grand Saumurois mais elle semble clairement affirmer qu'elle ne veut pas faire partie d'une communauté urbaine avec Saumur.

Restent, au beau milieu de ce qui précède, une commune, La Ménitrie, trois communautés de communes, Beaufort en Anjou, Baugé en Anjou et Noyant. Il est facile de comprendre qu'il est normal que le préfet propose que cette commune et ces trois communautés de communes se rassemblent en une seule grande intercommunalité et cette étape n'est pas impertinente comme je le précisais plus haut. Cette nouvelle communauté de communes serait donc composée de trois bassins de vie quotidienne : le bassin de vie autour de Noyant, le bassin de vie autour de Baugé en Anjou et le bassin de vie autour de Mazé-Gée-Beaufort.

Je pense que la commune nouvelle doit être en charge du fonctionnement du bassin de vie quotidienne. La communauté aura alors un rôle intercommunal en charge des investissements d'aménagement du territoire, trop lourds pour une commune nouvelle seule (développement économique, couverture numérique, transport, eau potable, ...) ainsi que le rôle de participer à l'aménagement des territoires de chaque bassin de vie de façon cohérente et complémentaire.

Quel rôle pour les communes nouvelles ?

La commune nouvelle est le prolongement naturel de la communauté de communes qui avait été conçue dans la loi de 1992. Les élus ont appris depuis 1992 à concevoir, à construire un territoire de communauté de communes. Ils ont appris à vivre ensemble en communauté, à mettre en commun leurs moyens. Il aura fallu 20 ans pour couvrir le territoire national de communautés de communes. On a mis sans doute un peu trop de temps pour construire cette vie en communauté. Ainsi, au moment où le territoire national est couvert de communautés de communes, il faut continuer à l'aménager, à mutualiser, à se donner davantage de moyens pour à la fois maintenir les services à la population et donner les moyens à la France d'être plus réactive, plus dynamique, donc plus attractive face à la concurrence des autres pays.

Il nous est possible aujourd'hui de conserver l'acquis de la vie en communauté par la création de communes nouvelles et c'est d'autant plus pertinent lorsque les communes historiques appartiennent au même bassin de vie quotidienne. Ça, c'est la loi de 2010 et la loi NOTRe aujourd'hui nous incite, même si elle n'est pas parfaite, à grossir notre intercommunalité en rassemblant les anciennes communautés qui, si elles gèrent déjà un bassin de vie quotidienne, deviendront, tôt ou tard, des communes nouvelles.

En ce qui concerne le nord-est Anjou, le faire ensemble au quotidien va se trouver modifié de façon très conséquente à partir du 1er janvier 2017. C'est pourquoi seule la commune nouvelle issue de la totalité de la communauté de communes pourra permettre de gérer au quotidien notre bassin de vie, c'est-à-dire le faire fonctionner : accompagner les associations, les écoles, les personnes âgées,

Pourquoi faudrait-il faire de Beaufort en Anjou une commune nouvelle maintenant ?

Il faut savoir que les finances de Beaufort en Anjou sont au plus bas et que l'autofinancement est inexistant. La communauté est aux yeux de l'État sous procédure d'alerte. Nous savions depuis l'instant où nous avons décidé de créer la piscine couverte que cela se passerait ainsi. Nous avons pensé alors pouvoir agir sur la fiscalité communautaire. Il est clair que la situation économique actuelle locale et nationale ne le permet pas ou du moins avec un très faible rapport. Il y a une façon immédiate de s'en sortir en gelant les dépenses d'État par la transformation de la communauté en commune nouvelle et bien sûr rechercher des économies dans les dépenses. Vraiment, il y a bien moyen de faire tout cela sans pénaliser les services à la population et à la vie associative.

La transformation de Beaufort en Anjou en commune nouvelle avant le 31 décembre 2015 permettrait de geler les dotations d'État pour les trois prochaines années pour la communauté de communes et pour les communes la composant, ce qui représente au moins 2 millions d'euros d'économies de dotations préservées.

Il faut bien savoir qu'actuellement les orientations budgétaires de Beaufort en Anjou consisteraient à rechercher 300 000 € d'économies annuelles dans les dépenses, la consigne étant très claire pour chaque commission de trouver sa part d'économie.

Ceci va bien sûr se faire au détriment des services à la population, au détriment de l'investissement (aucun projet d'équipement n'est prévu à l'heure actuelle pour les années à venir), au détriment de la vie associative et de l'entretien régulier des équipements nécessaires au fonctionnement des associations. En fait, il faut réaliser que les 2 millions d'euros de gel de dotations d'État

représenteraient donc six années d'économies dans les dépenses. Sans perdre de vue la nécessité de faire des économies dans les dépenses, il faut bien admettre que se passer de plus de 2 millions d'euros en expliquant à la population qu'on va diminuer les services et que de toutes les façons on finira quand même par augmenter les impôts, il faut bien admettre disais-je que la population risque de trouver cela pour le moins étrange. D'autant plus étrange, que chacun admet aujourd'hui parmi les élus communautaires que tout cela se fera un jour !

Mais alors pourquoi ne pas le faire avant le 31 décembre 2015 et préserver plus de 2 millions d'euros ?

M. le Maire poursuit en précisant que jeudi 15 octobre se tiendra une réunion des 8 bureaux municipaux des communes membres de Beaufort en Anjou, plus celui de La Ménitré, pour accueillir les élus de cette commune et discuter de la réforme territoriale. Il communique le courrier adressé au Président de Beaufort en Anjou par les maires de Brion, Fontaine-Guérin et Saint-Georges-du-Bois concernant cette rencontre, et dont il a reçu copie :

« Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous remercier pour l'attention portée à nos communes en lien avec votre invitation du 15 octobre 2015 suite à votre courrier reçu le 7 octobre.

L'intégration de la commune de La Ménitré à notre Communauté de Communes ne peut que nous satisfaire. C'est avec plaisir que les membres du bureau de nos communes participeront aux échanges afin d'accueillir ces nouveaux élus et cette nouvelle commune à Beaufort en Anjou.

Cependant, concernant le 3^e point, nous vous proposons d'aborder le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant la question des communes nouvelles.

En effet, nous souhaitons vous rappeler que nous avons fait le choix de constituer une commune nouvelle entre les communes de BRION, FONTAINE GUERIN et SAINT GEORGES DU BOIS. La création de la commune nouvelle « LES BOIS D'ANJOU » a été actée le 12 août 2015 par arrêté de M. le Préfet de Maine et Loire conformément au souhait des conseils municipaux de nos trois communes.

Dans ce cadre, et en lien avec la feuille de route établie et validée par l'ensemble des élus de ces trois communes, nous ne serons pas présents à l'échange sur la question des communes nouvelles.

Nous espérons que les projets des différents conseils municipaux de Beaufort en Vallée, Fontaine Milon, Gée, Mazé ainsi que La Ménitré pourront aboutir à l'idée qui est la vôtre de créer une commune nouvelle.

Restant disponibles,

Veillez agréer, Monsieur Le Président de La Communauté de Communes, nos salutations respectueuses. »

Pour sa part, il considère qu'une vraie bonne étape aurait été de transformer la communauté de communes en commune nouvelle, avec La Ménitré. Les choses ne se sont pas déroulées ainsi.

Une première étape a vu la constitution de la commune nouvelle des Bois d'Anjou, décision prise rapidement, car les élus ont eu peur de se voir imposer une commune nouvelle à 7.

La deuxième étape souhaitable, selon lui, serait d'aboutir à la constitution d'une commune nouvelle avec Beaufort-en-Vallée, Gée, Fontaine-Milon, Mazé et la Ménitré, puisque cette dernière vient de faire part de son intention de rejoindre Beaufort en Anjou. Cette entité de 14 500 habitants permettrait de gérer des services de Beaufort en Anjou et de maintenir, en interne, les compétences des agents. Tout ceci est encore possible jusqu'au 15 décembre 2015.

Selon lui, le projet de regrouper Beaufort-en-Vallée et Gée n'a pour objectif que de maintenir un niveau de dotations satisfaisant.

Il souhaiterait qu'en octobre, la décision d'une commune nouvelle à 5 puisse être prise et qu'en novembre, la future commune nouvelle du Bois d'Anjou puisse la rejoindre.

Marie-Dominique LAMARE rappelle que le conseil municipal de Mazé n'est pas d'accord pour constituer une commune nouvelle avec Beaufort-en-Vallée et la Ménitré. Fontaine-Milon ne peut nous rejoindre du fait de l'absence de continuité territoriale. Elle se pose donc la question du « pourquoi » de la réunion de ce soir. Veut-on obliger les gens à nous rejoindre ? C'est une façon de faire qui n'est pas très démocratique et en procédant ainsi, on les culpabilise.

M. le Maire estime qu'affirmer ses convictions, ce n'est pas culpabiliser les autres. A un moment donné, il faudra bien rendre des comptes à la population.

Christophe LOQUAI rappelle qu'un débat sur ce sujet a déjà eu lieu. Or, nous ne connaissons pas les attributions de la future communauté de communes et nous n'avons donc pas une bonne vision de ce que sera cette nouvelle structure, ce qui ne facilite pas la prise de décision. Nous avons déjà essayé un refus de Mazé pour un regroupement en commune nouvelle et nous pensons que la Ménitré souhaite mieux nous connaître avant de s'engager dans une commune nouvelle. Il faut retisser les liens. Il estime que M. le Maire agite, comme un chiffon rouge auprès de la population, une perte de dotations de 2 millions d'euros.

Or, lors d'une réunion avec tous les conseils communautaires, un tableau avait été présenté, faisant état d'une perte de dotations possible de 1,8 million, à raison qu'aucune des communes ne s'associe entre elles. Or, nous savons aujourd'hui que les communes qui vont se regrouper vont bénéficier d'un gel des dotations et d'une bonification de 5 %. Dans le schéma actuel, le montant de 1,8 million n'est plus pertinent et celui de 2 millions d'euros n'a jamais été évoqué. M. le Maire n'en a pas démontré la pertinence non plus. Qu'il fasse au conseil et à la population la démonstration de la perte de cette somme et de ses conséquences sur le tissu associatif, les équipements à la population...

M. le Maire précise que ces chiffres sont issus des tableaux transmis dans le compte-rendu de la commission des Finances après la dernière séance du conseil de communauté à Fontaine-Milon. Il rappelle que l'on y découvre que la communauté de communes est inscrite dans le réseau d'alerte de la Direction des Finances publiques, du fait d'une capacité d'auto-financement quasi nulle. Mais nous le savions. Il ne comprend pas pourquoi les élus n'en ont pas été informés plus tôt.

Gérard GAZEAU dit se souvenir d'une discussion en commission des Finances où il a été expliqué que cette procédure d'alerte était justifiée par la création et le financement de la piscine.

M. le Maire se dit très étonné par les propos de Mme LAMARE : affirmer ses convictions, ce n'est pas mettre la pression. Un conseil municipal est un lieu pour débattre.

Nathalie SANTON-HARDOUIN n'a pas le sentiment de pouvoir beaucoup débattre.

M. le Maire répond qu'il n'a jamais refusé la prise de parole à qui que ce soit. Il précise que ce chiffre de 2 millions synthétise ce qui est inscrit dans le compte-rendu de la commission des Finances de la communauté de communes. Il est demandé de réduire les dépenses de 300 000 € : par quoi va-t-on commencer ?

Christophe LOQUAI reconnaît que la communauté de communes perdra des dotations du fait de sa non transformation en commune nouvelle. Mais les Bois d'Anjou et Beaufort-en-Vallée / Gée vont préserver le montant de leurs dotations et il espère que sur la commune, cet argent sera utilisé à bon escient pour continuer à soutenir les associations et le cadre de vie des Beaufortais. Demain, il y aura une communauté de communes élargie, avec son propre budget de fonctionnement, ses compétences, aujourd'hui exercées par Beaufort en Anjou. On peut donc supposer que ce « moins à gagner » sera assumé par cette future communauté de communes, notamment pour la partie économique. Dire que 2 millions d'euros vont disparaître est faux, les chiffres tournent plutôt autour de 500 000 € dont 300 000 € concernant Beaufort en Anjou, mais avec une reprise de certaines compétences par la future communauté de communes qui bénéficiera forcément de dotations de l'Etat pour l'aider à assumer ses nouvelles missions, comme l'économie, le numérique, les transports ou l'eau potable.

M. le Maire précise que ces 2 millions d'euros profiteraient à l'ensemble des 16 000 habitants du territoire, si Beaufort en Anjou se transformait en commune nouvelle. Il n'a pas dit que c'est un manque à gagner. Il ne faut pas oublier de dire qu'aujourd'hui, c'est Beaufort en Anjou qui paie la majorité des services à la population, ça n'est plus les communes.

On ne retrouve ces 2 millions que si Beaufort en Anjou se transforme en commune nouvelle, sinon cela sera éparpillé. Croyez-vous que chaque commune nouvelle sera en mesure d'apporter à ses habitants les mêmes services qu'apporte Beaufort en Anjou à ce jour ?

Ce n'est pas un langage de peur lorsqu'il dit que certaines communes ne veulent pas nous rejoindre parce que Beaufort-en-Vallée est endettée. Lorsque celles-ci seront regroupées en communes nouvelles et nous aussi, il faudra réduire les dépenses de 300 000 € chaque année à Beaufort en Anjou, mais par quoi va-t-on commencer ?

En parlant de la grande intercommunalité, il ne faut pas oublier de dire qu'aujourd'hui, le Président de Beaufort en Anjou souhaite que la communauté de communes reste en l'état puisque l'on atteint déjà

le seuil des 15 000 habitants. Mais comment va faire la communauté de communes seule pour assumer ses missions ?

Beaufort en Anjou a décidé de rogner sur le FPIC ; on avait décidé d'en verser l'intégralité aux communes et que Beaufort en Anjou joue ensuite sur sa fiscalité. La loi de finances 2016 prévoit une augmentation du FPIC. Si la communauté de communes veut jouer sur sa fiscalité, il faut qu'elle se transforme en une intercommunalité de 35 000 habitants, ce serait un minimum.

En ce qui concerne les communes nouvelles, certaines petites communes ne veulent pas rejoindre Beaufort-en-Vallée et Mazé parce que nous sommes endettés, mais cette situation est due au fait que nous nous sommes dotés d'équipements qui ne servent pas uniquement aux habitants de nos communes. Pour s'en sortir, il va peut-être falloir que Beaufort-en-Vallée fasse partager ses installations à ses voisins. Ce qui a toujours été fait dans un esprit de vie en communauté et, à terme, de commune nouvelle, c'est de partager. Aujourd'hui, c'est le contribuable Beaufortais qui offre à 51 % de personnes qui fréquentent les associations sportives les équipements sportifs à Beaufort-en-Vallée. On verra si les autres communes peuvent rénover leurs installations sportives au profit de leurs voisins. A un moment donné, on enverra la facture correspondante.

Gérard GAZEAU ne comprend pas bien l'objet de la réunion de ce soir. Il pense que tout va se jouer lors de la rencontre de jeudi prochain ; les bureaux municipaux vont pouvoir se mettre d'accord sur un schéma avant le 15 décembre : le regroupement sera possible ou pas. Si ce n'est pas possible, on continue comme prévu avec la commune nouvelle des Bois d'Anjou, celle de Beaufort – Gée et peut-être d'autres à venir. En ce qui les concerne, ils étaient favorables à un regroupement à 5 communes. Il a le sentiment que M. le Maire cherche à convaincre des personnes qui n'étaient pas contre à l'origine, c'est un peu une perte de temps, selon lui. Lorsque certains collègues disent non, on n'y peut rien.

M. le Maire répond qu'il avait besoin de connaître la position du conseil municipal sur ce regroupement à 5, d'où la discussion de ce soir. Jamais la liste minoritaire ne lui a fait savoir qu'elle y était favorable et il n'en a d'ailleurs jamais été question tous ensemble. Aujourd'hui, la position du Président de Beaufort en Anjou n'est pas claire car il se contredit et ce n'est pas une attaque de personne. Il n'a rien entendu sur une commune nouvelle à 5.

Christophe LOQUAI estime au contraire que son message était clair lors de la précédente réunion de conseil de communauté. Il s'agit de travailler, sur le territoire communautaire, avec plusieurs communes nouvelles, tout en intégrant la Ménitrit et en préparant la venue de Baugé. Il se dit plutôt favorable à la transformation de la communauté de communes en commune nouvelle, mais cela ne semble pas réalisable, compte tenu de l'ambiance et des tensions existantes. Il trouve très désagréable que M. le Maire utilise l'argument de la perte de 2 millions d'euros pour apeurer la population.

Marie-Pierre MARTIN pense, pour sa part, logique d'avoir convoqué le conseil municipal ce soir, avant la rencontre du 15 octobre. Elle note que suite au conseil communautaire à Fontaine-Milon, beaucoup d'élus ont dit, après la séance, être d'accord sur le principe d'une commune nouvelle à 8. Dans ce contexte, faut-il attendre 3 ou 6 mois pour décider quelque chose qui sera moins bénéfique que si nous prenions la décision avant la fin de cette année ?

Elle a l'impression que l'on revient à un fonctionnement commune par commune, chacun pour soi. Alors que lors du dernier conseil communautaire, le Président a bien rappelé qu'il fallait travailler et construire ensemble. Elle ajoute qu'il faudrait peut-être continuer ce qui a été fait depuis des années à Beaufort en Anjou. Elle s'étonne toujours que l'on ne veuille pas s'interroger ensemble sur ce que l'on peut faire de plus ensemble.

Dans le compte-rendu de la commission des Finances, il est fait état d'une perte de 330 000 € pour la communauté de communes quel que soit le scénario. Cela doit aussi nous interroger. Le Département fait face à exactement la même problématique. C'est pourquoi il faut y réfléchir. Dans tous les cas, on ne peut rien imposer aux communes, mais il est important d'en débattre. C'est pourquoi nous sommes présents ce soir.

Christophe LOQUAI rappelle que les différents intervenants extérieurs sollicités sur ce point avaient conseillé de ne pas voir les choses uniquement sous leur aspect financier pour discuter du regroupement des communes. Or, il n'est question que de cela, ce qui a crispé le débat à tel point qu'il n'est plus possible d'envisager des projets communs.

Marie-Pierre MARTIN estime que la question financière doit néanmoins être prise en compte, même si ce n'est pas le seul argument à considérer.

M. le Maire demande, si beaucoup d'élus pensent que le regroupement en commune nouvelle se fera un jour, pourquoi ne pas le faire avant la fin de l'année, pour préserver plus de 2 millions d'euros ?

Christophe LOQUAI constate que l'on revient toujours à ces 2 millions et il n'est pas d'accord. Ces dotations continueront d'exister, même si elles sont réparties différemment.

Gérard GAZEAU ajoute que lors du conseil communautaire du 22 octobre, de vrais chiffres seront sans doute communiqués, puisqu'ils sont régulièrement retravaillés.

M. le Maire en déduit que le compte rendu de la commission Finances comporte des éléments qui n'étaient pas à la commission, mais qui ont été demandés par la commission. Cela veut dire qu'un simple conseiller communautaire, peut penser que la commission Finances a étudié tout cela, alors que ce n'est pas le cas.

Marie-Pierre MARTIN précise qu'à la commission Finances du 08 septembre, il a été fait remarquer qu'il n'y avait pas les éléments qui avaient été demandés. Or, ces informations figuraient dans le compte-rendu, alors que les membres de la commission n'en avaient pas eu connaissance. Par contre, le débat qui s'est tenu et les différentes observations formulées par les uns et les autres ne figurent pas dans le compte-rendu. Il y a juste des tableaux juxtaposés.

Christophe LOQUAI fait remarquer que tout dépend du schéma sur lequel on se base. Les Bois d'Anjou existeront au 1^{er} janvier 2016, Beaufort-en-Vallée / Gée va se constituer également.

M. le Maire explique que la séance de ce soir a pour but d'exposer clairement cette idée : la commune nouvelle Beaufort-en-Vallée / Gée, nous ne la souhaitons pas. Il ne veut surtout pas que les autres communes prennent comme prétexte la discussion en cours entre Beaufort-en-Vallée et Gée. Ce que l'on veut clairement est une commune nouvelle à 5. Le débat de ce soir est en cela extrêmement intéressant.

Il a entendu dire que la grosse commune est endettée du fait d'investissements tels que : centre de secours, restos du cœur, gendarmerie, équipements sportifs ...Lors du dernier séminaire, les élus étaient tous partants pour une grande intercommunalité à 50 000 habitants ; or aujourd'hui, on veut rester seuls.

Christophe LOQUAI estime que le schéma départemental n'est pas satisfaisant. En novembre dernier, les élus étaient unanimes pour intégrer Vallée Loire Authion et Seiches. Selon le schéma proposé aujourd'hui, on est tournés vers Baugé et Noyant. Les bassins de vie de Beaufort en Anjou et Vallée Loire Authion sont des bassins semenciers, M. le Maire l'a bien précisé lors du dernier conseil de communauté. On a une histoire et une économie en commun. Entendre dire que c'est l'entêtement de la présidence de Beaufort en Anjou sur Vallée Loire Authion qui amène à ce schéma aujourd'hui, ce n'est pas reprendre les précédents propos de M. le Maire d'intégrer Vallée Loire Authion dans ce futur schéma de coopération départementale.

M. le Maire fait savoir que lui n'a jamais démarché la Ménitricé ni Saint-Mathurin et c'est pour cela que Vallée Loire Authion nous a tourné le dos. Lorsque l'on mène les choses, il faut aller au bout. Il veut juste savoir où l'on va.

Christophe LOQUAI estime que ne pas avoir un schéma qui intègre Vallée Loire Authion, c'est se priver d'un bassin de vie qui nous est proche, de flux économiques importants entre les deux communautés de communes. Il y avait des synergies à jouer, qui se feront sans doute moins avec Baugé et Noyant.

M. le Maire insiste sur le fait que les élus de Vallée Loire Authion ne veulent plus de ce rapprochement. Il précise qu'au début, on les a convaincus car ils ne voulaient pas être en intercommunalité avec Baugé car ils ne voulaient pas aller à Baugé. Il ne faut pas confondre les bassins de vie avec les bassins territoriaux de mutualisations d'équipements structurants. Ce qui a fâché Vallée Loire Authion c'est que le gel des dotations leur échappait s'ils ne se transformaient pas en commune nouvelle. Or, maintenant que nous accueillons la Ménitricé, ils peuvent le faire. Beaufort en Anjou et la Ménitricé, cela fait 8

communes ; on passe alors les 2 millions. Nous pourrions encore nous transformer en commune nouvelle à 8 et toucher le pactole.

Pour le reste, il se dit totalement serein car, tôt ou tard, on reviendra devant les citoyens et cela fait peur à certains.

Christophe LOQUAI revient sur le schéma de coopération intercommunale. Chaque conseil municipal aura à se prononcer et en cas de refus, la CDCI aura à revoir les schémas. Il se dit favorable à une commune nouvelle mais ce n'est pas cela qui pèsera auprès des conseils municipaux des autres communes. Par contre, nous pourrions faire savoir notre désaccord sur le schéma proposé par le Préfet lorsque nous aurons à voter. Si tout Beaufort en Anjou et tout le Noyantais n'est pas satisfait, que le schéma ne convient qu'à Baugé, il n'y aura pas le quota de voies nécessaire. Il sera alors possible de discuter d'un autre schéma et il y aura peut-être des choses à faire pour séduire Vallée Loire Authion et Seiches.

M. le Maire fait remarquer que le schéma du Préfet ne se discute pas de cette façon. C'est la CDCI qui vote en dernier ressort ; ce sont donc les deux tiers de la CDCI qui doivent rejeter le projet. Dans le schéma proposé, la Ménitrié est avec Beaufort en Anjou. Vallée Loire Authion va se transformer en commune nouvelle et rejoindre l'agglomération angevine.

Christophe LOQUAI estime que tant que l'on n'est pas au 31 décembre, tout est encore possible. Il faut avoir la même obstination dans la démarche pour une commune nouvelle ou pour un projet de territoire avec Vallée Loire Authion et Seiches.

M. le Maire rappelle que le schéma départemental est arrêté au 31 mars 2016. Il faudrait alors convaincre Vallée Loire Authion de revenir sur sa décision. Il rappelle également que le Préfet ne se préoccupe pas des communes nouvelles dans ce schéma. Aujourd'hui, la deuxième étape pour Beaufort en Anjou est une commune nouvelle à 5.

Christophe LOQUAI est d'accord sur le fond, ce qui le gêne, c'est la forme. Ses co-listiers et lui-même ont toujours été favorables à une communauté de communes transformée en commune nouvelle. Il estime juste que l'interprétation du chiffre de 2 millions n'est pas la bonne.

M. le Maire précise que le jour où Baugé en Anjou décidera d'intégrer Beaufort en Anjou, nous ne pourrions pas refuser. Ils auront une minorité de blocage. La question de savoir si Beaufort en Anjou doit rester seule viendra en débat au conseil de communauté.

Christophe LOQUAI constate qu'il n'y a eu qu'une seule réunion avec les conseillers municipaux de Gée, il trouve que c'est insuffisant. Il faut démontrer que l'on est dans une dynamique et que nous avons des projets, même si ce rapprochement est « alimentaire ».

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion des conseils municipaux de Gée et Beaufort-en-Vallée est justement prévue le 26 octobre en mairie de Beaufort.

Christophe LOQUAI suggère de travailler en parallèle sur le projet de commune nouvelle Beaufort / Gée et sur des axes de travail pouvant déboucher sur des projets qui pourraient alerter d'autres communes aux alentours.

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire du 22 octobre prochain a lieu parce que son groupe l'a demandé. C'est pourquoi il trouve choquant d'avoir reçu le compte rendu de la commission des Finances le lendemain du dernier conseil de communauté. Il rappelle que lors de la précédente mandature, il avait dit que le niveau d'autofinancement serait « à sec » et que les impôts allaient tripler, du fait de la construction de la piscine. Rien n'a jamais été caché aux habitants. Aujourd'hui, il existe un moyen de ne pas trop perdre d'argent. Il trouve agaçants les procès de forme faits par la liste minoritaire. En matière de proximité, le conseil municipal est plus proche de la population que le conseil communautaire. Il espère qu'un jour viendra où les citoyens retrouveront cette proximité avec ceux qui gèrent les services au quotidien.

Gérard GAZEAU souhaite savoir si le vote sur une commune nouvelle à 5 sera un vote formel.

M. le Maire confirme. Il ajoute que c'est la première fois depuis les élections de 2014 qu'il entend dire quelque chose en conseil communautaire, puis autre chose en conseil municipal. Cela sème le doute. L'épisode n'est pas terminé en ce qui concerne l'intercommunalité. Il précise que d'ici la fin de l'année, il veut insister sur cette question : que devient Beaufort en Anjou ? Ce soir, le vote porte sur la création d'une commune nouvelle à 5.

Marie-Pierre MARTIN revient sur le fond et cette commune nouvelle à 5. Elle craint qu'en ne proposant pas de commune nouvelle avec Mazé, cela soit interprété comme un refus de travailler avec eux et avec Fontaine-Milon. Elle pense que l'on pourrait proposer 4 au minimum pour ne pas forcer la Ménitré.

M. le Maire acquiesce. Il rappelle la question de ce soir : souhaitons-nous que la prochaine étape soit une commune nouvelle à 4, si la Ménitré ne veut pas pour l'instant ? Ceci est le cœur du bassin de vie. Il propose de rédiger la délibération en mentionnant 4 communes et 5 si la Ménitré le souhaite.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE la création d'une commune nouvelle, au 1^{er} janvier 2016, regroupant les communes de Beaufort-en-Vallée – Gée – Fontaine-Milon et Mazé, ainsi que la commune de la Ménitré si elle le souhaite.

QUESTIONS DIVERSES

- Démarchage publicitaire frauduleux sur Beaufort-en-Vallée

Le service communication a informé M. le Maire, ce matin, d'un démarchage publicitaire frauduleux : Une société se fait passer pour un prestataire de la mairie et propose, moyennant finances, des insertions publicitaires dans le magazine de la ville. Il a décidé d'informer au plus vite, par Newsletter, les artisans et commerçants de Beaufort-en-Vallée de cette pratique frauduleuse et les invite également à se faire connaître auprès des services de gendarmerie auxquels Serge Maye a transmis l'information.

- Dates à retenir
 - Commune nouvelle : Rencontre des conseils municipaux de Gée et Beaufort-en-Vallée le LUNDI 26 OCTOBRE à 19 h (mairie de Beaufort-en-Vallée – salle du conseil)
 - Prochain conseil municipal : EXCEPTIONNELLEMENT JEUDI 12 NOVEMBRE à 19 h (au lieu du 09.11)
- Jean-Jacques FALLOURD informe le conseil municipal que suite à la réunion des 8 bureaux municipaux de Beaufort en Anjou et la Ménitré du 15 octobre, une autre réunion sera programmée par le Président à laquelle seront conviés tous les conseillers municipaux des 8 communes (date non encore fixée).

Fin de la séance à 21 h 35

Délibérations du 12 octobre 2015

N°	Objet
2015/108	Réforme territoriale - Position de la commune de Beaufort-en-Vallée

Emargements

Jean-Charles TAUGOURDEAU, Maire,	Serge MAYE, 1 ^{er} adjoint	Marie-Pierre MARTIN, 2 ^{ème} adjointe
Patrice BAILLOUX, 3 ^{ème} adjoint	Jean-Jacques FALLOURD, 4 ^{ème} adjoint	Sylvie LOYEAU, 5 ^{ème} adjointe
Frédérique DOIZY, 6 ^{ème} adjointe	Alain BERTRAND,	Claudette TURC,
Philippe OULATE, Donne pouvoir à Patrice BAILLOUX	Luc VANDELDELDE,	Marie-Christine BOUJUAU,
Jean-Michel MINAUD,	Jean-Claude DOISNEAU,	Thierry BELLEMON,
Rémi GODARD, Excusé	Marc FARDEAU,	Sonia POCQUEREAU-LE RICHE,
Nathalie VINCENT,	Carole CHARRON-MONTAGNE,	Virginie PIERRE,
Sandra ROGEREAU,	Bénédicte PAYNE,	Jérémy CHAUSSEPIED, Donne pouvoir à Bénédicte PAYNE
Séverine RABOUAN,	Gérard GAZEAU,	Christophe LOQUAI,
Nathalie SANTON-HARDOUIN,	Marie-Dominique LAMARE,	

